

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prouant dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick SOULARD, Maire, pour une cinquième séance de l'année.

**Etaient présents :** M. SOULARD Yannick, Mme BELLET Laëtitia, M. BOSSARD Florent, M. CHARRIER Julien, Mme DAVIET Christelle, M. DURAND Bruno, M. MERCIER Gérard, M. BANCHEREAU Philippe, M. FERCHAUD Vincent, Mme FUSEAU Céline, Mme GENTY Béatrice, Mme GUICHETEAU Anita, M. HOUPERT Arnaud Mme GRANJON Françoise, M. RABILLIER Pierre, Mme ROY Françoise, M. RAINTEAU Philippe formant la majorité des membres en exercice.

**Etait excusé avec pouvoir :**

**Etaient excusés :** Mme OGER Maud, Mme RAFFENEAU Sandra

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Madame DAVIET Christelle, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**Approbation du compte-rendu du 17 avril 2023 :** Le Conseil municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité

#### **N°25/2023 : Décisions prises par le Maire**

| N° DIA        | ADRESSE            | REF CADASTRALES | Superficie Totale   |
|---------------|--------------------|-----------------|---------------------|
| 08526623C0002 | Rue du Grand Lay   | B 694 et ZE 560 | 211 m <sup>2</sup>  |
| 08526623C0003 | Rue du Grand Lay   | B 695           | 31 m <sup>2</sup>   |
| 08526623C0004 | 19 Rue du Coteau   | ZE 304          | 1008 m <sup>2</sup> |
| 08526623C0005 | 17 Rue des Plantes | AB 563          | 2281 m <sup>2</sup> |
| 08526623C0006 | 4 Rue des Fretas   | ZE 553          | 319 m <sup>2</sup>  |

Le Conseil municipal prend acte des décisions du Maire.

#### **N°26/2023 : Vote de la nouvelle convention avec Actif Emploi**

La Préfecture demande d'adapter le contenu de la convention de partenariat conclue dans le cadre de la mise à disposition de personnel Actif Emploi au sein de la commune. Afin de s'assurer du respect des règles de la fonction publique territoriale, de garantir toute transparence et sécurité juridique, il a été ajouté un rappel des règles du code de la commande publique et la sollicitation du centre de gestion préalablement à tout appel aux services de mise à disposition de personnel. La convention d'Actif Emploi requiert par conséquent le vote du Conseil pour être validée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'approuver la convention avec Actif Emploi

## N°27/2023 : Demande Fonds de concours CCPC 2023

L'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de versement de fonds de concours entre la Communauté de communes et les communes membres pour la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

### **En investissement dépenses hors taxe :**

Voirie :

- Vieux Centre Bourg (1ère tranche) : 190 000 €
- Vieux Centre Bourg (2ème tranche) : 43 000 €

Matériel :

- Achat d'un télescopique : 37 500 €

**Total dépenses à la charge de la commune : 270 500 €**

### **Recettes**

Fonds de Concours 2022 SUR 1ère TRANCHE Vieux centre bourg : 57 222 €

**Montant du fonds de concours 2023 sollicité : 57 222€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de solliciter le fonds de concours 2023 de la communauté de commune du Pays de Chantonnay pour les équipements et les montants mentionnés précédemment.

## N°28/2023 : Décision Modificative N°1 - Lotissement Bellevue 2

Les travaux pour la voirie définitive inscrits au budget 2023 pour 160 000 €, étant reportés à 2024, nous pouvons procéder au remboursement anticipé d'un emprunt du Crédit Mutuel de 120 000 € en capital et de 754,60 € d'intérêts à la date du 1er juin 2023.

Ce remboursement n'était prévu au moment du vote du budget, d'où la décision modificative suivante :

### **Fonctionnement**

| Dépenses                   |             | Recettes                            |             |
|----------------------------|-------------|-------------------------------------|-------------|
| 6050<br>(travaux en moins) | - 120 000 € | 042-71355<br>(Stock Final en moins) | - 120 000 € |

### **Investissement**

| Dépenses                           |             | Recettes |  |
|------------------------------------|-------------|----------|--|
| 1641<br>(Rbt anticipé CMO)         | 120 000 €   |          |  |
| 040-3555<br>(Stock final en moins) | - 120 000 € |          |  |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'inscrire la décision modificative n°1 du Lotissement Bellevue 2 telle que présentée ci-dessus

## **N°29/2023 : Décision modificative N°2 - Investissement Budget Principal : Achat des terrains ARCHEREAU**

Au budget 2023 nous avons inscrit 10 000 € pour l'acquisition d'une parcelle appartenant aux consorts ARCHEREAU. Suite à la défection d'un acquéreur pour une deuxième parcelle, la commune a décidé d'acquérir les 2 parcelles portant ainsi l'achat global à 60 000 €.

Nous devons inscrire 50 000 € en plus en dépenses pour acquisition de foncier et prévoir en recette un emprunt de 50 000 €.

### **Investissement**

| Dépenses |          | Recettes |          |
|----------|----------|----------|----------|
| 2111     | 50 000 € | 1641     | 50 000 € |
|          |          |          |          |
| Total    | 50 000 € | Total    | 50 000 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- Décide d'inscrire la décision modificative n°2 au budget principal telle que présentée ci-dessus

## **N°30/2023 : Vente de terrain à M ROUFFINEAU**

M ROUFFINEAU propose d'acheter un terrain communal situé à la Petite Motte :

- La parcelle communale ZK5a, d'une superficie de 136 m<sup>2</sup> au prix de 10 €/m<sup>2</sup> soit 1 360 €

- La parcelle ZK3, d'une superficie de 240m<sup>2</sup> (La Mottine) au prix de 1 €/m<sup>2</sup> soit 240 €.

Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge acquéreur. Le prix global pour les 2 parcelles est de 1600€.

M. Mercier précise que la consultation des riverains a eu lieu et qu'ils ont donné leur accord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De vendre les parcelles ZK5a (136 m<sup>2</sup>) et ZK3 (240 m<sup>2</sup>) à M. ROUFFINEAU pour une somme totale de 1600€.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

## **N°31/2023 : Vente de terrain à MM SERIN et MERCIER**

Messieurs SERIN et MERCIER proposent d'acheter la parcelle communale ZI 87 à La Gadebillère. Le prix d'achat proposé est de 10 €/m<sup>2</sup> pour les chemins et la voirie, les frais de notaire et de géomètre sont à la charge des acquéreurs. La parcelle communale a été divisée en deux parties, ZI 175, d'une superficie de 78m<sup>2</sup>, au prix proposé de 780€, et ZI 176 d'une superficie de 150m<sup>2</sup>, pour la somme de 1500€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De vendre la parcelle ZI 175 (78 m<sup>2</sup>) à monsieur SERIN & Mme BLANCHARD pour une somme de 780€
- De vendre la parcelle ZI 176 (150 m<sup>2</sup>) à monsieur MERCIER pour une somme de 1500€.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

## Questions diverses :

- Jurés d'assises 2023 : M. BABARIT Louis-Marie, M. Mathieu BROSSARD & Mme Marinella GALIPEAUD
- Monsieur le Maire détaille l'avancement du projet « Nouveau Cœur de Bourg »
- Compte rendu de la Communauté de commune

M. le maire explique que le plan de mobilité prévoit la mise en place d'un système de covoiturage avec KAROS. A Saint Prouant, de plus en plus de personnes utilisent cette application. Le schéma directeur cyclable révèle qu'il existe déjà des possibilités dans le bourg de Saint Prouant (voies partagées, zone 30, sentiers...), l'étude révèle cependant une absence de parking à vélo. Les 11 et/ou 12 juillet les élus seront invités à participer à des ateliers sur le schéma directeur cyclable

- Compte rendu des activités des adjoints et conseillers délégués :

M. FERCHAUD précise que le Copil PCAET s'est réuni la semaine dernière. La semaine de l'Environnement aura lieu du 25 septembre au 8 octobre, le défi « ma petite planète » sera proposé à compter du 25 septembre pour une durée de 3 semaines.

M. le maire demande si une action « nettoignons la nature » pourrait être organisée pour l'occasion.

M. RABILLER annonce que le contrat local de santé a été signé pour trouver des solutions à l'absence de médecins. M. le maire précise que 18,6% des habitants de la communauté de commune du pays de Chantonnay n'ont pas de médecin, et que le centre Epidaure va être complètement rénové,

Mme GENTY explique que la distribution des colis du CCAS a été très bien reçue, le moment de convivialité a été très apprécié, les personnes n'ayant pas pu venir se sont fait porter un colis. Au total, 130 colis ont été distribués, un autre moment de convivialité aura lieu pour l'Ehpad. Le règlement du restaurant scolaire est en cours d'établissement, il stipule que les enfants non-propres pourraient être refusés compte tenu de la surcharge de travail imposée aux agents, Mme Genty demande l'approbation des conseillers pour l'envoi d'un courrier aux familles, qui le lui accordent.

Mme GRANJON informe du lancement de la saison touristique le 9 mai dernier et que l'Office de tourisme sera repris par la Communauté de Communes le 1<sup>er</sup> octobre 2023. Elle demande si des personnes seraient disponibles pour la ballade semi-nocturne le mardi 20 juin à 20h. Elle annonce aussi que la balade contée, menée par M. CHEVRILLE, aura lieu le jeudi 10 Août à 18h30.

M. MERCIER explique que deux devis sont demandés pour refaire la passerelle à la Libaudière. Un programme de plantation a été établi pour 2023. Le planning travaux du lotissement du Bouchaud prévoit une fin de travaux pour la mi-octobre.

M. DURAND annonce que des devis ont été demandés pour la réparation du toit de la salle de la forêt, qu'il n'est pas possible de motoriser les stores de l'école publique. Des installations ont été faites dans la mairie. Des rideaux seront installés à la salle du Petit Lundi

M. CHARRIER annonce que la commission voirie entreprendra prochainement une réflexion sur les aménagements à faire sur le chemin de Rechin. Une entreprise a été contactée dans le cadre des aménagements possibles du parc de la Bourroche.

La séance est levée à 22h15

**La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le Lundi 26 juin 2023 à 20h00 à la mairie  
Vu par le secrétaire de séance, Mme DAVIET Christelle.**

**Le Maire, Yannick SOULARD**